



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **5 mai**, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VINCENT-DES-LANDES**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal mardi 29 avril 2025

Présents :

- | | | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--|-------------------------------------|--|-------------------------------------|
| ● ¹ M. Alain RABU | ☒ | ● ⁸ Mme Martine DENIEUL | ☐ | ● ¹⁵ M. Anthony SIEBENHUNER | ☒ |
| ● ² Mme Patricia FREOUR | ☐ | ● ⁹ M. Bertrand RIOCHET | ☒ | ● ¹⁶ M. Julien KOZAL | ☒ |
| ● ³ M. Anthony DEVALET | ☒ | ● ¹⁰ Mme Isabelle BOUCHET | ☒ | ● ¹⁷ Mme Prisca CHARPANTIER | ☒ |
| ● ⁴ Mme Marie-Anne LAILLET | ☒ | ● ¹¹ Mme Karine CAVE-LEROUX | ☒ | ● ¹⁸ M. David DENIEUL | ☐ |
| ● ⁵ M. Stéphane ARAGON | ☒ | ● ¹² M. Denis MAUSSION | ☒ | ● ¹⁹ Mme Maryline LEMESLE | ☒ |
| ● ⁶ Mme Ginette RAYNARD | ☐ | ● ¹³ M. Gérald LEFEUVRE | ☒ | | |
| ● ⁷ M. Philippe CADOREL | ☒ | ● ¹⁴ Mme Isabelle ROUE | ☒ | | |

Secrétaire de séance : M. Anthony DEVALET

Excusés : Mme Patricia FREOUR, M. David DENIEUL, Mme Ginette RAYNARD, Mme Martine DENIEUL

Pouvoir : Mme Patricia FREOUR donne pouvoir à M. Alain RABU.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2025

Monsieur le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 7 avril 2025.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Déclaration d'intention d'aliéner

- 1 chemin du petit bois

2025-23 – AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA MAIRIE

Exposé

Monsieur le Maire présente les différentes propositions relatives à l'aménagement intérieur de la Mairie :

- Le mobilier
- Les écrans de projection de la salle du conseil
- Le copieur
- Les écrans d'affichage extérieur

Lors de la commission réunie le 24 avril, le fournisseur du mobilier intérieur a été sélectionné. Les autres offres doivent encore être ajustées.

Monsieur le Maire soumet alors à l'assemblée les devis révisés ainsi que les nuanciers correspondants.

Décision

Les membres du conseil municipal après délibération acceptent :

Le devis de BLS concernant le mobilier intérieur pour un montant de 21 534.86 €

- Choix couleur chaises de la salle du conseil C SMB béton chiné
- Choix couleur fauteuil de mariés 61189

Le devis de Pixel concernant l'installation d'un serveur pour un montant de 8 881.42 €

Le devis de Pixel concernant les écrans intérieur pour un montant de 4 235.84 €

Le devis de Touiller concernant le copieur pour un montant de 2 608.00 €

Vote à main levée

16 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

DCM 2025-24 : PERSONNEL MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL

Exposé

Suite au départ en retraite de la personne occupant le poste d'ATSEM à 33h/semaine, un agent contractuel occupait ce poste. L'association Petite Enfance au pays de la Mée va élargir son offre et créer un accueil le mercredi. Il est demandé à la commune la mise à disposition d'un agent pour l'encadrement des enfants le mercredi ce qui permettrait d'augmenter le poste d'ATSEM, il est proposé au conseil municipal de supprimer le poste d'ATSEM à 33h et de créer un poste d'ATSEM à 35h.

Le Conseil municipal

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 9 décembre 2024,

et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} septembre 2025 un emploi permanent à temps complet d'ATSEM. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, ATSEM principal de 1^{ère} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles L332-14 et L332-8 du Code précité.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 12

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} septembre 2025.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité. Le tableau des emplois sera modifié après le recrutement.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

DCM 2025-24 : ANNEXE A LA DELIBERATION – TABLEAU DES EFFECTIFS MODIFIE

Grades	Nombre de postes	Temps de travail	Commentaire
Rédacteur	2	35 hr	
Adjoint administratif territorial	1	24 hr	
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	33 hr	Supprimé
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	35 hr	Créé
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	35 hr	
Adjoint technique territorial	4	35 hr	
Adjoint technique territorial	1	30 hr	
Adjoint technique territorial	1	29.7 hr	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	26 hr	
Adjoint technique territorial	1	20.90 hr	
Adjoint technique territorial	1	4.70 hr	
Adjoint technique territorial	1	5.0 hr	

Vote à main levée

16 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

DCM 2025-25 : AFFECTATION DES RESULTATS MODIFICATION DELIBERATION 2025-17

Exposé

Il convient de modifier l'explication de l'affectation de résultat du budget commune suivant la délibération 2025-17.

BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024, ce jour,
Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui en résulte,

- Résultat de fonctionnement de l'exercice : + **324 006,60 €**
- Résultat reporté antérieur (fonctionnement) : + **250 000,90 €**
- Résultat cumulé de fonctionnement : + **574 007,50 €**
- Résultat d'investissement de l'exercice : + **338 583.23 €**
- Résultat reporté antérieur (investissement) : + **12 172.82 €**
- Restes à réaliser en investissement (dépenses) : **486 323,40 €**
- Restes à réaliser en investissement (recettes) : **0,00 €**
- **Besoin net de financement de la section d'investissement : 135 567,35 €**

Décision

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDENT d'affecter le résultat comme suit :

Report à nouveau créateur en section de fonctionnement en **R002** : **250 000.00 €**

Report à nouveau créateur en section d'investissement en **R1068** : **324 007.50 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le Compte budget annexe assainissement collectif de l'exercice 2024, ce jour,
Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui en résulte,

Excédent global cumulé au 31.12.2024 : **59 499.83 €**

Décision

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDENT d'affecter le résultat comme suit :

Report à nouveau créateur en section de fonctionnement en **R002** : **19 499.83 €**

Report à nouveau créditeur en section d'investissement en **R1068** : 40 000.00 €

BUDGET LE LOT DU CLOS DES CHÊNES

Après avoir entendu le Compte budget lotissement Le Clos des chênes de l'exercice 2024, ce jour,
Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui en résulte,
Excédent global cumulé au 31.12.2024 : 57 642.88 €

Décision

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDENT d'affecter le résultat comme suit :

Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement en **R002** : 57 642.88 €

BUDGET LOT DU TERTRE

Après avoir entendu le Compte budget lotissement du Tertre de l'exercice 2024, ce jour,
Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui en résulte,
Excédent global cumulé au 31.12.2024 : - 48 219.20 €

Décision

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDENT d'affecter le résultat comme suit :

Report à nouveau débiteur en section d'investissement en **D001** : 48 219.20 €

BUDGET ZONE DE LA GARE

Après avoir entendu le Compte budget Zone de la Gare de l'exercice 2024, ce jour,
Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui en résulte,
Excédent global cumulé au 31.12.2024 : 0 €

Décision

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDENT de ne pas affecter de résultat.

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

Après avoir entendu le Compte budget Energies Renouvelables de l'exercice 2024, ce jour,
Après couverture du déficit antérieur éventuel de la section de fonctionnement et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui en résulte,
Excédent global cumulé au 31.12.2024 : 38 775.79 €

Décision

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDENT d'affecter le résultat comme suit :

Report à nouveau débiteur en section d'investissement en **R001** : 38 775.79 €

Vote à main levée

16 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

Questions et informations diverses

- Point Mairie
- Convention de mise à disposition d'un terrain pour de l'éco-pâturage.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

Registre des délibérations du conseil municipal du Lundi 5 mai 2025.

2025-23	Aménagement Intérieur Mairie	05/05/2025
2025-24	Modification du tableau des effectifs	05/05/2025
2025-25	Modification Affectation des résultats 2024	05/05/2025

¹ M. Alain RABU	² Mme Patricia FREOUR (Absente excusée)	³ M. Anthony DEVALET	⁴ Mme Marie-Anne LAILLET	⁵ M. Stéphane ARAGON
⁶ Mme Ginette RAYNARD (Absente excusée)	⁷ M. Philippe CADOREL	⁸ Mme Martine DENIEUL (Absente excusée)	⁹ M. Bertrand RIOCHET	¹⁰ Mme Isabelle BOUCHET
¹¹ Mme Karine CAVE- LEROUX	¹² M. Denis MAUSSION	¹³ M. Gérald LEFEUVRE	¹⁴ Mme Isabelle ROUE	¹⁵ M. Anthony SIEBENHUNER
¹⁶ M. Julien KOZAL	¹⁷ Mme Prisca CHARPANTIER	¹⁸ M. David DENIEUL (Absent excusé)	¹⁹ Mme Maryline LEMESLE	